



3 Grand'Rue
86320 PERSAC

Téléphone 05 49 48 47 15
Fax 05 49 48 44 93
Mail persac@departement86.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU LUNDI 8 JUIN 2020 à 20 h 00** **A la salle des 3 rivières**

Sous réserve d'approbation au prochain conseil.

Date d'envoi des convocations : 2 juin 2020

Étaient présents :

Serge **BEGOIN**, Cédric **BELLONCLE**, Marc **BOUQUET**, Brice **BURIN**, Angéline **CERISIER**, Brice **DE BEAUMONT**, Guy **DEGREEF**, Gontrand **DELASSUS**, Mickaël **GUERRAUD**, Gabrielle **MIRASSOU**, Eliane **NUSSBAUMER**, Régis **SIROT**, Julien **SOLNAIS**, Vincent **SUAUDEAU**, Audrey **TULEAU**.

Absent(s) : Néant

Monsieur **Gontrand DELASSUS**, volontaire, est désigné secrétaire de séance.

⇒ L'ordre du jour comprendra les points suivants :

Finances :

1. Vote des Taux d'imposition 2020
2. Présentation et vote des Budgets Primitifs (principal et annexes) 2020
3. Versement du solde FDTP 3^{ème} Part
4. Admission en non-valeur
5. Autorisation de poursuites par la Trésorerie de Montmorillon

Administration :

6. Désignation des délégués dans les organismes extérieurs
7. Désignation du correspondant défense
8. Contrat SOREGIES IDEA

Questions diverses

1. Résidence Age et Vie

Conformément à l'article L.2121-18 du CGCT, le Maire, demande aux membres présents et leur soumet au vote sans débattre le huis clos en raison de la situation actuelle sanitaire COVID-19.

Accord du Conseil à l'unanimité pour se tenir à huis clos cette réunion de conseil.

Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la séance du 25 mai 2020

Finances

Le maire présente l'ensemble des comptes budgétaires et leurs annexes.

1/ Vote de la fiscalité locale 2020

Le maire propose le maintien des taux actuels. Le produit des impôts locaux s'élève à la somme de **79.320 €**.

Taxes	Taux Votés	Bases d'Imposition prévisionnelles 2020	Produit Correspondant
Habitation	8,28%	<i>Gel du taux précédent</i>	
Foncière (Bâti)	8,65%	578 000	49 997
Foncière (Non Bâti)	20,52%	142 900	29 323
TOTAL IMPOTS LOCAUX			79 320

Le maire souligne que les taux votés par la commune de Persac, qui n'ont pas évolué ces 6 dernières années, restent très raisonnables par rapport à l'échelle départementale et sont parmi les plus bas des communes de la CCVG.

Après avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, donne son accord pour le maintien des taux qui restent donc inchangés.

Délibération

2/ Présentation des budgets uniques 2020

Les sections sont équilibrées en recettes et en dépenses à la somme de :

Désignation	Fonctionnement	Investissement
Commune	1 152 668	552 232
Centre d'Accueil	195 000	107 627
Résidence des 4 Vents	184 857,94	134 866.82

Au 1^{er} janvier 2020 le budget Epicerie a été clôturé définitivement.

Accord du conseil à l'unanimité - Délibérations

Le maire donne des précisions sur quelques articles comptables de la section de fonctionnement du budget principal :

RECETTES PRINCIPALES		
Articles	Désignation	Montant
73111	Imposition locale (FNB)	70 000,00
73211	Attribution de Compensation (CCVG)	70 000,00
73221	Fonds National des Garanties Individuelles des Ressources (FNGIR)	185 841,00

DEPENSES		
Articles	Désignation	Montant
Charges à caractère général en Fonctionnement		
60	Fluides Carburants	48 000,00
60633	Fournitures de voirie	9 000,00
615221	Bâtiments publics (Eligible au FCTVA)	50 000,00
615228	Autres bâtiments	9 216,00
615231	Voies (Eligible au FCTVA)	34 000,00
615232	Réseaux	20 000,00

Autres charges de gestion courante en Fonctionnement		
65737	SIVOS	80 000,00
Charges de personnel et frais assimilés		
Articles	Désignation	Montant
6218	Autres services extérieurs (Remplacement)	40 000,00
63	Cotisations Elus (Art. 6332/6333/6336/6338)	6 600,00
6411	Charges de Personnel titulaire	220 000,00

3/ Versement du solde FDTP 3^{ème} Part

La Commission Permanente du 7 novembre 2019 a procédé à la répartition du reliquat de crédits du Fonds Départemental de la Taxe Professionnel relatif au Centre Nucléaire d'Electricité (CNPE) de Civaux pour les 12 communes concernées au titre de la 3^{ème} part

Le Maire présente aux membres du conseil en annexe 1 le tableau de répartition basé sur l'année de référence, soit pour la commune de Persac un solde de 11 322,54 €.

Le maire demande au conseil de valider cette répartition stipulée en annexe 1 afin de clôturer définitivement ce dispositif.

Accord du conseil à l'unanimité - Délibération

4/ Admission en non-valeur

La trésorerie a adressé un état des factures eau et assainissement demeurées impayées suite à un dépôt de dossier de surendettement soldé par un effacement de dettes.

- 300,87 € sur le budget principal pour les exercices 2013, 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018.

La somme sera inscrite au budget principal à l'article 6542.

Après en avoir délibéré, accord à la majorité du Conseil Municipal, par 14 pour, 1 abstention - Délibération

5/ Autorisation de poursuites par la Trésorerie de Montmorillon

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article R 1617-24 relatif à l'autorisation préalable de poursuites pour le recouvrement des produits locaux ;

Considérant que l'autorisation permanente et générale de poursuites n'a pas pour conséquence de priver la collectivité de son pouvoir de surveillance en matière de poursuites, mais contribue à les rendre plus rapides donc plus efficaces ;

Considérant qu'une telle mesure participe à l'efficacité de l'action en recouvrement du comptable public et contribue à l'amélioration du recouvrement des produits de la collectivité.

Le Maire expose qu'en raison du renouvellement du conseil municipal, il convient de prendre à nouveau une délibération d'autorisation générale et permanente de poursuites pour le recouvrement des créances pour la commune.

Accord du conseil à l'unanimité - Délibération

Administration

6/ Désignation des délégués dans les organismes extérieurs

Le Maire expose que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de déléguer des élus pour représenter la commune au sein de structures intercommunales. Il s'agit notamment de participer à l'Assemblée Générale qui se tient une fois par an.

ORGANISMES	Nombre de délégués	TITULAIRES Noms & Prénoms	SUPPLEANTS Noms & Prénoms
COMMUNAUTE DE COMMUNES VIENNE GARTEMPE (CCVG)	1 Titulaire 1 Suppléant	Régis SIROT	Serge BEGOIN
SYNDICAT A VOCATION SCOLAIRE (SIVOS)	2 Titulaires 1 Suppléant	Régis SIROT, Audrey TULEAU	Vincent SUAUDEAU
ENERGIES-VIENNE (SIEEDV)	1 Titulaire 1 Suppléant	Mickaël GUERRAUD	Gontrand DELASSUS
SYNDICAT DES EAUX DE VIENNE- SIVEER	1 Titulaire	Serge BEGOIN	
COMMISSION D'APPELS D'OFFRES (CAO)	4 Titulaires 3 Suppléants	<i>La commissions d'appel d'offres est toujours obligatoire, lorsqu'une procédure formalisée est mise en œuvre. Elle n'est, en revanche, pas obligatoire en procédure adaptée.</i>	
AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE (ATD)	1 Titulaire	Régis SIROT	
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)	4 Titulaires 4 Suppléants	Angéline CERISIER, Brice BURIN, Guy DEGEEF, Vincent SUAUDEAU	Patricia RAVAILLAULT, Marie-Thérèse COIFFARD, Vincent PASQUET, Nathalie DUVERGER
ECOMUSEE	1 Titulaire	Gabrielle MIRASSOU	
COMMISSION LOCALE D'INFORMAION DE CIVAUX (CLI)	1 Titulaire	Brice de BEAUMONT	
SIMER	1 Titulaire 1 Suppléant	Régis SIROT	Mickaël GUERRAUD

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le tableau de désignation des délégués dans les organismes extérieurs pour représenter la commune. **Délibérations**

7/ Désignation du correspondant défense

Le maire expose qu'il appartient à chaque commune de procéder à la désignation d'un correspondant défense dont le rôle est essentiel pour la sensibilisation de nos concitoyens aux questions de défense.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne en tant que correspondant défense de la commune de Persac : **Gontrand DELASSUS. Délibération**

8/ Contrat SOREGIES IDEA

Le maire rappelle que lors du Comité Syndical ENERGIES VIENNE du 6 décembre 2016, SOREGIES a décidé du lancement de l'offre SOREGIES IDEA permettant à tous les clients qui le souhaiteraient de bénéficier d'une offre de marché en économisant 10% sur le montant hors taxes de leur facture d'électricité.

La commune de Persac étant titulaire de contrats auprès de SOREGIES, peut également profiter de tous les avantages de cette offre de fourniture d'électricité, sans interventions sur les compteurs – tout en pouvant revenir au tarif réglementé à tout moment, sans frais, sur simple demande.

Le 19 avril 2019, la commune avait souscrit à cette offre pour une durée de 12 mois.

Le Maire propose donc au conseil municipal d'approuver et de l'autoriser à signer le renouvellement du contrat de fourniture d'électricité SOREGIES IDEA conclut pour une durée de 12 mois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

-approuve le nouveau contrat de fourniture d'électricité SOREGIES IDEA applicable dès réception par SOREGIES de la notification du contrat signé.

-autorise le maire à signer ledit contrat de fourniture d'électricité SOREGIES IDEA pour les points de livraisons communaux.

Délibération

Questions Diverses

Résidence Ages & Vie

Le maire informe d'une première rencontre avec un promoteur de maisons Ages & Vie, solution de logement adaptée aux personnes âgées en perte d'autonomie.

Patrimoine foncier et bâti communal

Le conseil propose de visiter ensemble le patrimoine foncier et bâti de la commune. Mickaël GUERRAUD demande un listing recensant ces biens.

**Angéline CERISIER*

Sur le panneau d'information était annoncé une dotation de 2 masques par résident permanent de plus 16 ans (*département / CCVG*) à retirer en mairie. En effet, la commune vient de recevoir de nouveaux masques grand public. Les administrés peuvent venir les récupérer.

**Marc BOUQUET*

A-t-on des nouvelles du recours administratif déposé par Habitat de la Vienne ?

Régis SIROT : pas de nouvelle du tribunal administratif, par contre Vienne Habitat nous a informés qu'une demande de dommages pouvant atteindre plusieurs dizaines de milliers d'euros pouvait être formulée si la requête était jugée abusive.

**Brice de BEAUMONT*

Informe de la tenue la semaine dernière d'une réunion informelle de quelques membres de la commission communication afin de préparer la prochaine gazette et de commencer à travailler sur la communication interne au conseil municipal et sur la communication vers les Persacois. La commission communication souhaite s'équiper d'un ordinateur portable et d'un logiciel adapté pour travailler les projets de communication principalement en Mairie mais aussi en d'autres lieux. Cet ordinateur serait à disposition de l'ensemble des commissions.

Un appel aux Persacois sera fait prochainement via la gazette pour participer aux diverses commissions et groupes de travail. Bien que limitées en nombre de membres, ces commissions sont ouvertes à l'ensemble des Persacois désireux de s'investir pour la commune dans l'intérêt général.

**Gabrielle MIRASSOU*

Propose de travailler sur une formule « simple » à mettre en œuvre pour cette année d'une fête de village « Persac en fête » en septembre car il reste peu de temps de préparation et les conditions de réalisation sont encore incertaines.

Les élus proposent de se réunir le 2^{ème} lundi de chaque mois pour une réunion informelle d'échanges ; la prochaine serait le 13 juillet 2020.

Fin de la séance 23h00